ARRIVÉE
CPDP
15 NOV. 2006
N° .....

CONSEIL GENERAL de la DORDOGNE

Délibération n° 06-421 du 27 octobre 2006

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Voeu relatif au projet de Ligne Grande Vitesse entre Limoges et Poitiers.

Dans le cadre du débat public en cours relatif au projet de liaison Ligne Grande Vitesse (LGV) entre Limoges et Poitiers, le Conseil général de la Dordogne tient à apporter sa contribution.

Tout en soutenant un projet susceptible de rapprocher la Dordogne du réseau ferré à grande vitesse, le Département s'interroge sur les délais de réalisation de cette nouvelle infrastructure.

Il tient de plus à rappeler que cet équipement n'est intéressant pour la Dordogne, qu'à condition que la voie ferrée entre Périgueux et Limoges, axe essentiel du désenclavement de la Dordogne vers Paris, soit modernisée.

A cet égard,

LE CONSEIL GENERAL, à l'unanimité,

EXPRIME son souhait de voir figurer la modernisation de la ligne ferroviaire Périgueux - Limoges parmi les priorités du prochain Contrat de Projet 2007-2012 actuellement en préparation.